

## Trois hommes, trois époques au Canada français

Gérard Parizeau

Volume 39, numéro 2, 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103723ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103723ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1971). Trois hommes, trois époques au Canada français. *Assurances*, 39(2), 1–43. <https://doi.org/10.7202/1103723ar>

**SUPPLÉMENT**

**Étude en forme de triptyque**

**I — JOSEPH MASSON  
(1791-1847)**

**II — ÉTIENNE PARENT  
(1801-1874)**

**III — LOUIS-ADÉLARD SÉNÉCAL  
(1829-1887)**

# Trois hommes, trois époques au Canada français

par

GÉRARD PARIZEAU

de la Société Royale du Canada

Trois hommes, trois époques ! Il y a d'abord, au début du siècle, Joseph Masson, solide, prudent, stable, assez astucieux, riche. Il est marchand, seigneur de Terrebonne et autres lieux. Il a accumulé beaucoup d'argent à une époque où la plupart des Canadiens n'en ont guère. Il s'oriente surtout vers la propriété foncière. Longtemps, ses héritiers garderont la même optique, qui leur permettra de bâtir sur l'expansion de la Ville. Il y a ensuite Étienne Parent. Lui ne peut vendre la moindre chose puisqu'il est fonctionnaire de Sa Majesté la Reine Victoria. Il se réjouit de voir que, dans sa munificence, le gouvernement lui accorde six cents livres pour ses services de greffier du Conseil exécutif en 1844.<sup>1</sup> Il est peu argenté, mais il est intelligent, cultivé, réfléchi. Comme il a quelques loisirs, il se demande ce que va être pour ses compatriotes ce Canada dont l'Acte d'Union vient d'établir la quatrième étape, à la suite du voyage du grand seigneur intelligent, orgueilleux, violent, mais aux vues à la fois libérales et impérialistes qu'est Lord Durham<sup>2</sup>. L'avenir pour ses

1

<sup>1</sup> C'est ce qu'il écrit dans une lettre à Louis-Hippolyte La Fontaine, datée de Kingston, en janvier 1844 ; lettre bien curieuse dans laquelle il lui dit qu'il la lui fait porter et ne la confie pas à la poste, ce qui en dit long sur l'état des esprits six ans après le deuxième soulèvement et son incarcération à Québec.

<sup>2</sup> Il voyage avec ses amis, ses meubles, son argenterie, ses tableaux. Dans son livre sur Durham, Roger Viau raconte la scène du débarquement à Québec, avec beaucoup de brio : « Le 27 mai, le *Hastings*, entouré de la petite flotte de guerre du Canada, jeta l'ancre sous la citadelle de Québec. Comme la résidence du gouverneur n'était pas tout à fait prête, Durham remit au lendemain le débarquement, au grand désappointement de la foule qui avait envahi les rues. Le lendemain une pluie torrentielle balayait la ville, Durham reporta d'un jour sa descente qu'il voulait brillante. Ces deux jours d'attente se passèrent à descendre du bateau caisse après caisse de meubles, d'argenterie, de vaisselle et de bibelots. La population de Québec

gens, Parent l'aperçoit dans les affaires. On ne l'écoute pas, car on aime mieux suivre ceux qui voient dans l'agriculture la vocation du Canada français. Avec Louis-Adélarde Senécal, on a le troisième volet du triptyque à la fin du siècle. Quelle différence avec Joseph Masson ! Quelle imagination, quelle activité fébrile il a ! Que d'idées, que de projets, que d'intrigues se mêlent et s'entremêlent autour de lui ! Malheureusement, ses entreprises ne réussissent pas toujours ou ne durent pas, parce que, s'il sait créer et développer, il ne sait pas garder. Il a aussi une carrière de coulisier politique qui se termine au Sénat, comme il se doit.

Voici ces personnages dans l'ordre chronologique où ils vécurent et ce qu'ils ont été dans un milieu en voie de transition.

### **I — Joseph Masson, importateur, financier, homme politique**

Joseph Masson naît à Saint-Eustache, le 5 janvier 1791. Son père est menuisier.<sup>1</sup> Il est analphabète, ce qui est courant à l'époque.<sup>2</sup> Joseph Masson quitte le village vers l'âge de

écarquillait les yeux devant une telle abondance. Durham passait pour aimer le faste et le noble comte ne manquait pas de soutenir sa réputation qui l'avait précédé jusqu'ici. C'était, croyait-il, témoigner beaucoup d'estime aux coloniaux que de les recevoir dans ses plus beaux meubles. » L'arrivée de lord Durham fut saluée avec satisfaction par nos compatriotes, note Thomas Chapais dans son *Cours d'histoire du Canada* (p. 244, vol. IV). Et, il ajoute : « Sa réputation de réformiste faisait espérer qu'il mettrait fin à bien des abus et l'on avait confiance dans son esprit de justice ».

<sup>1</sup> Dans *History of the Bank of Montreal*, Merrill Denison écrit : (*Joseph Masson was of a well to do family* ; ce qui fait bien pour un vice-président de banque. Cela est inexact, cependant, puisque Masson était d'une honorable famille d'artisan, mais sans plus. Avant de venir à Montréal, il signe Joseph Maçon. Plus tard, il transformera l'orthographe de son nom et deviendra Joseph Masson. Sans doute parce qu'il juge qu'il écrit ainsi le nom fait moins plébéien.

<sup>2</sup> Dans l'acte de baptême de l'enfant, le 5 janvier 1791, le curé de Saint-Eustache, l'abbé B. N. Maillou, note : « le parrain et le père ayant déclaré ne savoir signer ». Archives de la paroisse de Saint-Eustache. Père Maurice Brouard, dans la *Revue de Terrebonne* du 18 juin 1965. Je tiens à noter ici comme la documentation réunie par le Père Brouard m'a été utile.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le père, le parrain et la marraine d'Ignace Bourget sont également analphabètes. De son côté, dans ses *Mémoires*, le chanoine Lionel Groulx signale la même chose dans son extrait de baptême. Or, on est en 1878 et la famille Groulx habite à 25 milles de Montréal, dans la paroisse de Vaudreuil.

19 ans pour aller à la ville. Il vient à pied, chaussé de souliers de *beau* qu'il ne quitte qu'une fois rendu à la Côte des Neiges pour mettre « ses belles bottes françaises qu'il portait dans son mouchoir », écrit E. Z. Massicotte. Le fait est-il exact ? Je n'en sais rien, mais il est joli et il situe assez bien ce fils de ses œuvres qui, parti de bien bas, deviendra un riche marchand, amateur de somptueuses argenteries et de belles porcelaines, seigneur de Terrebonne et vice-président de la Banque de Montréal, à un moment où il ne devait pas être facile d'être reçu chez la vieille dame de la rue Saint-Jacques et d'occuper un poste à son conseil. Doit-on ajouter qu'il fut échevin, à une époque où la ville était menée par les commerçants de Montréal, puis l'un des juges de paix nommés pour administrer la ville au moment des troubles de 1837 ? Cette année-là, il fut aussi commissaire chargé de faire prêter le serment de fidélité, ce qui indique ses opinions et sa loyauté envers la Reine. Plus tard, après le soulèvement de 1837, quand la ville retrouva son administration municipale, Masson redevint échevin. Il fut aussi membre du Conseil législatif jusqu'au moment où, la Constitution étant suspendue, Lord Durham fit table rase du Conseil, en écartant l'équipe antérieure pour gouverner plus facilement.<sup>1</sup> On est tenté de croire que, dans tous ces corps para-politiques, Masson représentait officieusement la Banque de Montréal, comme Peter McGill; ce qui se fait déjà sans qu'on en parle beaucoup, tant la Banque est liée à la fortune politique du milieu et tant elle n'aime guère qu'on le dise. À cette époque, elle est une des influences dominantes puisque c'est elle qui

<sup>1</sup> On comprend qu'il ait agi ainsi quand on lit cet extrait d'une lettre écrite par lady Aylmer (femme du gouverneur) en 1831 : « Vous n'imaginez pas dans quelle position difficile un gouverneur se trouve placé ici. Les deux Chambres, le Conseil législatif et la Chambre d'Assemblée, sont en opposition constante l'une envers l'autre, et combattent toute mesure provenant du gouvernement, de sorte que le gouverneur ne reçoit aucune assistance de ceux qui sont en théorie ses conseillers. Un roi d'Angleterre choisit ses ministres, mais ici c'est l'inverse : le gouverneur trouve le Conseil exécutif tout formé, et composé de membres avec qui il peut ne pas sympathiser, et dans le jugement desquels il peut ne pas avoir confiance. » Cité par lady Tweedsmuir dans *Carnets Canadiens*, p. 37. Aux Éditions du Zodiaque.

accorde les crédits aux gouvernements et aux individus.<sup>1</sup> Elle domine la Place d'Armes, même si ses colonnes doriques et son dôme<sup>2</sup> n'ont pas encore été élevés face à l'église Notre-Dame, cet autre pôle d'influence, puissant même s'il n'est que moral. Depuis longtemps, l'Angleterre se fait tirer l'oreille pour admettre les droits des Sulpiciens à leur seigneurie. Assez subtil pour comprendre l'importance des Messieurs, Lord Durham fera reconnaître leurs droits de seigneurs de Montréal par le Conseil spécial, lors de son séjour au Bas-Canada. On sait ce qu'avait été le Conseil législatif auparavant. Prévu par la Constitution de 1791, il avait pour objet non de tenir en échec la Chambre d'Assemblée, mais de lui servir de contrepoids et d'empêcher que le Gouverneur n'ait à exercer son veto trop souvent. Ses membres étaient choisis parmi ceux que le Gouverneur jugeait être des hommes de bonne volonté qu'il pouvait opposer à une Chambre turbulente, contestataire et incontrôlable. À cause des heurts entre les deux corps législatifs, on en était venu, cependant, à choisir un certain nombre de conseillers acceptables à l'Assemblée.<sup>3</sup> C'est ainsi qu'en 1817 on avait fait entrer Mgr Plessis au Conseil malgré les protestations de l'évêque Mountain qui voulait être le seul évêque reconnu par le gouvernement anglais.<sup>4</sup> Pas plus que Mgr Plessis, Joseph Masson, nommé beaucoup plus tard, n'aime les aventures politiques.

<sup>1</sup> C'est elle en effet qui officiellement traite avec les gouvernements pour toutes les questions de finance. Voici d'ailleurs ce qu'en dit l'historiographe de la Banque de Montréal dans l'ouvrage qu'il a publié il y a quelques années : « In its first year of operation, the Bank was given the right of supplying the Government in this country with such moneys as may be wanted by the different departments in Upper and Lower Canada. » Merrill Denison dans « A History of the Bank of Montreal ».

<sup>2</sup> C'est en 1847 que la Banque de Montréal construisit son bel hôtel de la Place d'Armes. Elle y emménagea l'année suivante. Une peinture de Krieghoff le présente dans toute sa splendeur nouvelle, en face de l'autre splendeur religieuse qu'est l'église Notre-Dame, fief de l'autre influence dominante : la Compagnie de Saint-Sulpice, dont l'évêque de Montréal n'a pas encore détruit partiellement l'autorité.

<sup>3</sup> Henri Brun dans « La Formation des Institutions Parlementaires Québécoises de 1791 à 1838 ». Page 195.

<sup>4</sup> Il faut lire à ce sujet la lettre qu'il adresse à Sir Robert S. Milnes, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, le 6 juin 1803 et qu'à son tour celui-ci fait parvenir à lord Hobart le 15 août. Archives Canadiennes, Série Q, vol. 92, p. 253.

Souvent, en pays britanniques, l'autorité ne s'exerce pas en droit autant qu'en fait. Si, avant Lord Durham, les Sulpiciens demandent encore qu'on les reconnaisse comme les seigneurs de l'Île pour suivre l'exemple du Roi Soleil, ils le sont véritablement tant au point de vue spirituel que temporel. Ils administrent leurs biens, touchent la dîme, confessent, baptisent, marient, bénissent les restes de leurs ouailles et les enterrent. Ils sont vraiment les maîtres spirituels du lieu. Et c'est pourquoi les gouverneurs britanniques ne dédaignent pas d'être reçus à la table de Monsieur Quiblier, le supérieur des Messieurs qui est un parfait amphytrion, si l'on en croit les chroniqueurs de l'époque. Cela n'empêchera pas Mgr Ignace Bourget de le secouer d'importance et de le renvoyer en France quand le prélat voudra organiser son diocèse malgré l'opposition du Sulpicien et de son Ordre. Mais cela est une querelle de clercs que j'ai racontée ailleurs.

Au moment des fêtes, on voit très bien Joseph Masson traverser la Place d'Armes, en venant de la rue Saint-Paul<sup>1</sup> où il habite, pour présenter aux Messieurs les hommages et les vœux de leurs argentiers, dont la belle maison aux colonnes de pierre s'élèvera bientôt de l'autre côté de la Place.<sup>2</sup> Ainsi se nouent ou se resserrent des relations qui ont leur raison d'être, à un moment où ces diables d'hommes, que sont Papineau, Morin, Chénier et Nelson, menacent d'ébranler un temple bien lentement établi. Il y a aussi la charte de la Banque qui doit se renouveler bientôt. Comme les députés francophones se refusent de voter ce qu'on leur demande, on est assez inquiet à la Banque. Je dirai plus loin comment on a résolu le problème. Pour l'instant, on peut imaginer ces relations de bon voisinage qui n'engagent à rien, mais qui peuvent être utiles. Et cela, je pense, est une des fonctions

<sup>1</sup> Au moment de son mariage, il habita au 35, rue Saint-Dominique (1819). puis l'aisance venant, rue Notre-Dame (1842) et rue Saint-Paul, où demeuraient les *gens bien* de l'époque.

<sup>2</sup> En 1847.

qu'on a assignées à Joseph Masson, à partir du moment où il entre au Conseil de la Banque, et, plus particulièrement, à partir de 1834 quand il en devient le vice-président. Il est bien vu du Clergé, car tous deux ont le respect des choses établies, de l'autorité, de la stabilité; les affaires comme la religion prospérant dans un climat de paix. Et cependant, la Rébellion de 1837 a rapporté gros à la Banque, écrit Merrill Denison dans son « *History of the Bank of Montreal* ». <sup>1</sup> Mais cela on le constate après coup. C'est plus d'un siècle plus tard, en effet, qu'on osera l'avouer ouvertement avec un cynisme que n'auraient pas apprécié sans doute ceux qui s'étaient fait casser la figure, qu'on avait balancés au bout d'une corde ou qu'on avait exilés aux Bermudes ou en Australie. Chose curieuse, c'est l'amnistie, accordée par Lord Durham aux insurgés, qui lui vaudra d'être blâmé par la Reine et d'être lâché par ses amis et par le gouvernement en Angleterre. De son côté, le haut clergé s'est opposé aux rebelles au moment du soulèvement. Il en pâtira plus tard, car Papineau et ses amis de l'Institut Canadien se rappelleront l'opposition à leur mouvement et à leurs idées exprimées surtout dans les « 92 Résolutions ». Ils n'en voudront pas à la Banque en particulier, leur ressentiment se reportant sur le groupe anglophone en général et sur un clergé qui a durement condamné le mouvement d'insurrection. Ils se rappelleront longtemps le mandement de Mgr Lartigue au moment de l'Insurrection et les lettres que Mgr Bourget a adressées à son clergé pour empêcher que les rebelles, tués les armes à la main, ne soient enterrés en terre sainte. Mais cela est aussi une autre histoire.



Si Joseph Masson quitte Saint-Eustache pour venir travailler à Montréal, sa famille sera originaire de Terrebonne, par la suite. <sup>2</sup> Il y viendra longtemps plus tard quand il aura

<sup>1</sup> Chez McClelland & Stewart Ltd., Montréal et Toronto.

<sup>2</sup> Raymond Masson dans « La Généalogie des Familles de Terrebonne et de Saint-François », chez Thérien Frères Ltée à Montréal.

acheté la Seigneurie. Pour l'instant, il a 19 ans<sup>1</sup> et l'espoir au cœur. Il sait peu de choses, mais il est prêt à tout apprendre. Il a été à l'école primaire de Saint-Eustache pendant quelque cinq ou six ans. Il y est allé d'abord vers l'âge de dix ans, puisque c'est en 1801 que l'on a ouvert la première école.<sup>2</sup> Il a appris à lire et à compter, ce qui était un bagage assez mince pour un futur homme d'affaires. Puis, il est entré chez Duncan McGillis, Écossais qui a un *magasin général* et quelques *brasseries de potasse* dans la paroisse de Saint-Eustache et dans celle de Saint-Benoit. Pour Joseph Masson, il y a un avantage à être là, mais bientôt il sent la nécessité d'en sortir. Il a acquis les rudiments du négoce et de la langue anglaise. Cela lui sera fort utile quand il entrera chez les frères Robertson, qui ont un magasin à Montréal, le siège de la maison étant à Glasgow. Le nom des associés nous dit peu de choses : W. et H. Robertson ne sont pas des bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, ni des barons de la fourrure comme on disait à l'époque. Ils sont de simples importateurs<sup>3</sup> de drap, d'étoffes et de tous ces objets qu'on trouve à l'époque dans un *general store*, sorte de bazar qui

<sup>1</sup> Il y a dans le greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, au Palais de Justice de Saint-Jérôme, trois contrats d'emplois bien intéressants, dont l'un est fait avec Antoine Maçon et son fils Joseph (Minute N° 5504). Duncan McGillis y retient les services de ce dernier pour deux ans, à partir du 21 octobre 1807. Il a à ce moment-là dix-sept ans révolus, déclare-t-on dans l'acte. A moins que l'engagement n'ait pas été tenu, Maçon aurait été dans sa 19<sup>e</sup> année quand il quitta Duncan McGillis pour venir à Montréal. A noter aussi qu'il signe Joseph Maçon à ce moment-là. Plus tard, quand il aura monté dans l'échelle sociale, lui aussi sentira le besoin de modifier l'orthographe de son nom, comme nous l'avons vu.

Deux autres contrats passés devant le notaire Gagnier indiquent que Duncan McGillis avait aussi des « brasseries de potasse », en outre de son magasin (Minutes N°s 5702 et 5692). Il y retient les services de deux potassiers, qui s'engagent à faire « tout ce qu'un bon potassier doit et est obligé de faire ; et, en outre, obéir aux dits Sieur McGillis ou ses représentants en tout ce qu'ils lui commanderont de licite et d'honet (sic) concernant les travaux des dites Brasseries ».

Dans ces contrats, on décrit de façon précise les engagements de chacun. Le patron retient les services de Joseph Maçon comme commis « chez lui ou à un magasin qu'il a dans la grande Frenière en la paroisse de Saint-Benoit ». Il convient de le loger, le chauffer, l'éclairer, le blanchir et le nourrir.

<sup>2</sup> Louis-Philippe Audet dans le *Système Scolaire de la province de Québec* — II — P. 331.

<sup>3</sup> C'est ainsi qu'on les décrit en 1819 et en 1843 dans *The Alphabetical List of the Merchants, Traders and Housekeepers* et dans le *Montreal Directory*.

approvisionne les gens du Bas-Canada et surtout du Haut-Canada, en dehors de la Compagnie du Nord-Ouest qui a ses propres fournisseurs. Les deux frères s'occupent personnellement de leur affaire ; l'un, William, est à Glasgow et l'autre, Hugh, à Montréal. Ni l'un ni l'autre ne sont prestigieux, mais ils font venir des marchandises de tous genres d'Angleterre surtout et ils accumulent des fonds patiemment à une époque où il n'y a pas encore d'impôt sur le revenu. Malheureusement, leur affaire n'est pas tellement bien gérée, 8 semble-t-il, au moment où, jeune homme, Joseph Masson y entre comme commis. À leur emploi, il travaille, apprend, se rend compte à peu près de ce qui ne va pas et, surtout, ne compte pas sa peine. Aussi les frères Robertson le font-ils entrer en société avec eux en 1814. Ils sentent que la maison est assez anémique et ils cherchent à mettre du sang neuf dans un organisme usé. Masson a 23 ans. Quelle joie ce dut être pour le nouvel associé, hier encore employé à tout faire !

1814, c'est l'époque où, après la guerre avec les Américains, les affaires reprennent. Dans l'entreprise, il faut un apport nouveau parce que Hugh Robertson songe à rentrer en Écosse et parce que le commerce n'est pas facile. Il faut faire venir les marchandises d'Angleterre ou d'Écosse, les entreposer longtemps à Montréal, puis les expédier un peu partout aux environs de Montréal, mais surtout dans le Haut-Canada, avec les transports dont on dispose. Il faut financer certains marchands pendant longtemps, aussi le crédit pèse-t-il lourdement sur l'entreprise. Il faut aussi voyager beaucoup. Or, à cette époque, ce n'est pas facile.

Pour assurer les approvisionnements, on doit commander longtemps à l'avance. Ce n'est que d'avril à novembre, en effet, que viennent les marchandises. À l'automne, il faut les garder sur place, car il est trop tard pour les expédier vers les pays d'en haut, c'est-à-dire le Haut-Canada. Vers 1815,

les communications intérieures sont encore bien lentes. Il y a le canot d'écorce — le canot de maître surtout — qui part encore de La Chine de bonne heure au printemps<sup>1</sup>, remonte l'Ottawa, passe par la rivière des Français et la Baie Georgienne, pour ensuite atteindre les Grands Lacs. Ce fut le mode de transport de ceux qui, individuellement, ont fait la traite des pelleteries avant la Compagnie du Nord-Ouest. On les appelait les « *Pedlars from Quebec* »<sup>2</sup>. Ils se rendaient jusqu'à la rivière Saskatchewan. Parmi eux, il y a eu James Finlay, Joseph and Thomas Frobisher, Simon McTavish, John Gregory, MacGillivray, Simon Fraser, les Mackenzie et que d'autres enrichis de la veille, mais dont la fortune subira le contrecoup de la fusion de leurs entreprises avec celle des *Gentlemen Adventurers of Hudson Bay*, plus exactement comme on les appelait : *The governor and Company of Adventurers of England Trading into Hudson's Bay*. Depuis 1821, c'est surtout la Compagnie de la Baie d'Hudson, en effet, qui dirige la traite, après avoir englobé la Compagnie du Nord-Ouest, qui avait elle-même attiré à elle la Compagnie XY pour éviter les bagarres et pour régler une situation devenue intenable. De La Chine, c'est George Simpson qui, depuis lors, a la haute main sur le commerce des fourrures : satrape d'Occident qui a le goût de la mise en scène et qui, chose assez inattendue, a un véritable culte pour Napoléon. Edgard Andrew Collard raconte une scène amusante qui a lieu près du poste de Winnipeg. Avant d'arriver, dans son canot de maître, Simpson se fait annoncer par un *Highland Piper*. Auparavant, il a fait endosser l'uniforme du dimanche à ses hommes et il leur fait entonner d'une voix forte des chants canadiens, en pagayant haut et ferme. On peut ima-

<sup>1</sup> « La Chine is a place of greater importance than any other on the island, being the centre of the commerce between the Upper and Lower provinces, and the Northwest country also ». P. 155. « *Topographical Description of Lower Canada* » (1815). Joseph Bouchette. A Londres, chez Henry Colburn and Richard Bentley.

<sup>2</sup> Il faut lire à ce sujet l'excellente étude de W. Stewart Wallace, parue dans *The Canadian Historical Review* de décembre 1932.

giner l'effet que devait produire cette mise en scène sur des gens isolés et frustes, qui prennent ainsi contact avec l'Est prestigieux que sont les petites villes de Montréal et de Québec.

10 S'il y a le canot, véhicule ordinaire de la traite, il y a aussi le radeau<sup>1</sup> qui amène le bois en grume vers Québec à travers rapides et rochers à fleur d'eau et sur lequel habitent parfois des familles entières. Il y a le « batteau », embarcation à fond plat qui mesure 40 pieds de longueur par 6 de largeur et qui est effilé aux deux extrémités comme un skiff de la Tamise. Il vient avec l'amélioration des conditions de la navigation. Il y a aussi la péniche ou *Durham Boat*, imaginée par les Américains, bateau des grands lacs, à faible tirant d'eau. Il a une quille, mesure jusqu'à 80 à 90 pieds de longueur par 9 ou 10 de largeur et il contient une cargaison beaucoup plus lourde<sup>2</sup>. On l'utilise beaucoup pour transporter les produits du Haut-Canada. À l'aller vers Montréal, les *Durham Boats* sont lourdement chargés. Au retour, ils le sont moins parce qu'ils vont contre le courant.

<sup>1</sup> Les radeaux qui constituent la cage sont de deux espèces, note Joseph-Charles Taché dans *Forestiers et Voyageurs* (P. 175). Il y a les *cribes* et les *dramas*. Voici comment Taché s'exprime dans son livre : « Qui n'a pas passé des heures à voir ces trains de bois la nuit, alors que le brasier de leur vaste cambuse les illumine d'une étrange lumière qui se reflète dans l'eau ; alors que les hommes de cage, qui marchent, rament ou dansent au son de la voix ou du violon, apparaissent dans le clair obscur comme autant d'êtres fantastiques faisant sorcellerie sur l'eau ? »

<sup>2</sup> Voir à ce sujet « Eighty years Progress » à qui j'emprunte ces intéressantes données sur la navigation dans le Bas et le Haut-Canada. De son côté, Joseph Bouchette écrit ceci « During the months between May and November bateaux to and from Kingston and various parts of Upper Canada are continually arriving and departing, which always occasions a great deal of activity and bustle of business. The nature of these craft may be very shortly described : they are flat-bottomed ; from 35 to 40 feet in length, terminating in a point at each extremity, with about six feet of beam in the centre ; the usual freight is four or four and a half tons ; they are worked by oars, a mast and sail, drag-ropes for towing, and long poles for setting them through the strong currents or rapids ; four men manage them in summer, but in the fall of the year another is always added, one of whom acts as a guide. In the bateaux of the merchants the cargoes upwards are a general assortment of merchandise, for which they bring down flour, wheat, salt provisions, pot and pearl-ashes, and peltries. The time employed in the voyage to Kingston is from 10 to 12 days ; but the return does not take more than three of four. They usually depart in brigades of from four to fifteen boats, in order that their crews may be able to afford mutual assistance in ascending the rapids : each brigade is under the direction of one man, who is called the conductor. »

C'est à tous ces modes de transport qu'on a recours pour alimenter la population d'en Haut en attendant que la navigation à vapeur, malgré sa lenteur, ait accéléré les communications. Pendant un temps, les gens du Haut-Canada produisent peu, puis, comme ils ont des terres excellentes, ils ont des céréales à offrir, de la farine, de la potasse, de la *perlasse*, en échange des produits anglais qu'on fabrique peu dans le Haut ou dans le Bas-Canada parce que l'Angleterre s'y oppose. Il y a un mot amusant d'Adam Shortt à propos de l'horreur des milieux officiels anglais apprenant par le gouverneur Carleton en 1768 qu'on tisse des étoffes au Bas-Canada pour habiller les gens du cru. Comme Adam Shortt l'écrit, « *the privilege of clothing the people of the empire was regarded as an essential perquisite of the textile industries of the mother country. Hillsborough trusted that the energies of the people of Quebec might be attracted to some more innocent and more imperially useful employment* ».<sup>1</sup> La politique de l'Angleterre est encore très tranchée à ce sujet. Elle le restera pendant la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>2</sup> Elle s'oppose à ce qu'une industrie coloniale d'une importance quelconque vienne concurrencer les produits de la Métropole : ce qui est la conception coloniale de l'époque. Elle accepte quelques exceptions, il est vrai. Ainsi les Forges du Saint-Maurice, les chantiers maritimes<sup>3</sup>, qui construisent pour le cabotage ou même, à certaines époques, pour l'Angleterre, et les petits ateliers artisanaux. Dans la seigneurie de Terre-

<sup>1</sup> Page 528 « Canada and its provinces », volume 4. Adam Shortt.

<sup>2</sup> Même à la fin du siècle, le Marquis de Lorne croira bon d'envoyer de nombreuses notes pour expliquer aux milieux officiels la nécessité de créer une politique nationale. Il la justifiera aussi bien par les besoins financiers du pays nouveau que par ceux de l'industrie naissante. Pour la faire accepter, on créera bientôt des droits préférentiels pour les marchandises en provenance de la Métropole. Ce sera le point de départ d'une politique commerciale que fera seule disparaître l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun.

<sup>3</sup> Dans « Maîtres artisans de chez nous », Marius Barbeau en donne une longue énumération aux pages 80 à 94. Editions du Zodiaque. Il faut aussi lire les pages que consacre Camille Bertrand à la construction navale à Montréal dans son « Histoire de Montréal », Vol. II. P. 117 et suivantes.

bonne, dont Joseph Masson se portera acquéreur en 1832, il y a, par exemple, deux moulins à farine et un moulin à carde. On y fait aussi de la potasse, de la *perlasse*, des chandelles, des étoffes rugueuses, mais de longue durée. On trouve un marché sur place à Terrebonne, où il y a une foire chaque année au début de septembre<sup>1</sup> et à Montréal. Il s'agit cependant d'une fabrication bien limitée, à laquelle la Métropole ne s'oppose pas parce qu'elle l'ignore ou parce qu'elle ne fait guère concurrence à ses produits plus soignés. Longtemps auparavant, vers 1811, Jacques Viger mentionne ainsi, dans une lettre à son ami Wilhelm von Berczy, les étoffes qu'on fait dans le village de Boucherville : « Il y a ici grand nombre de tisserands, écrit-il, dont cinq dans le village seulement. Ils manufacturent du cotet, de la flanelle, du droquet et de la toile de diverses sortes, de l'étoffe croisée, du berg-op-zoom et du bazin. »

Parmi les modes de transport à l'époque où la maison Robertson, Masson & Co. est créée, il a aussi le *horse boat*, péniche que tire un cheval dans les canaux, dès qu'ils commencent à être ouverts et dans les rivières à débit lent. Dans les Grands Lacs, il y a les bateaux à voile. Timidement est apparu le bateau à vapeur, en 1809, avec l'*Accomodation* de John Molson, qui se rend de Montréal à Québec en soixante-six heures : bateau à aubes qui peut transporter vingt personnes. Plus tard, on emploiera l'hélice.

Les communications sont encore bien lentes, à l'intérieur du pays, quand Joseph Masson doit beaucoup voyager pour développer l'entreprise. Par la voie de terre, le grand Voyer s'est efforcé d'améliorer les routes dans le Bas-Canada mais avec un succès relatif. Il y a des diligences. Ainsi, vers 1819, on a un service entre Montréal et Kingston, un autre entre Montréal et les États-Unis, pour établir le lien entre Montréal,

<sup>1</sup> Joseph Bouchette. Dans « Topographical Dictionary of the province of Lower Canada », Londres 1831.

New-York et Boston, et un dernier entre Montréal et Québec.<sup>1</sup> Mais les diligences ne sont ni rapides, ni confortables, surtout le printemps après la fonte des neiges. Dans le fleuve, les bateaux à vapeur circulent de mai à décembre<sup>2</sup>, mais ils sont encore bien lents. S'il y a des moyens de communications assez nombreux à l'époque, il ne faut pas être pressé. Ainsi, en 1824, Joseph Bouchette se rend de Grenville à Hull en bateau à vapeur. Pour parcourir les soixante milles, il faut compter treize heures. Pour l'Europe, il y a des bateaux à voile, mais aussi à vapeur si on passe par New-York et, à partir de 1851, par Portland. New-York, c'est la voie qu'emprunte Masson quand il se rend en Angleterre. Il y va en 1823, par exemple, quand Madame Julie Papineau lui demande d'apporter une lettre à son mari qui est à Londres pour s'opposer au projet d'Union préconisé par les marchands de Montréal, en particulier, avec l'aide d'Edward Ellice, seigneur de Beauharnois qui vit à Londres. Détail à noter, en remettant la lettre à son destinataire, Joseph Masson note au verso : « Rec. and forwarded by your most obd'serv't J. Masson ». Il écrivait en anglais, parce que c'était la seule langue qu'il connaissait assez bien.

Cette amitié des Masson et des Papineau est assez curieuse. En effet, tout sépare Louis-Joseph Papineau et Joseph Masson. Autant l'un est violent, enthousiaste, porté à la critique virulente, autant l'autre est stable, peu verbeux, calme. Les femmes se fréquentent<sup>3</sup>. Ce sont elles sans doutes qui les rapprochent. Et peut-être aussi une certaine admiration de l'un pour l'autre, devant une pareille propension à attaquer

<sup>1</sup> Ce sont les « Mail Stages », qui partent de divers endroits à Montréal. P. 44. « The Alphabetical List of the Merchants, Traders and Housekeepers living in Montreal » — 1819.

<sup>2</sup> Dans « The Alphabetical List of the Merchants, Traders and Housekeepers », on en mentionne sept. P. 44.

<sup>3</sup> Dans plusieurs lettres que Madame Papineau envoie soit à son mari soit à son fils Amédée, on lit à plusieurs reprises qu'elle est allée rendre visite à Madame Masson, à Terrebonne.

et à condamner. Et cependant, ce que l'un critique violemment et réproouve<sup>1</sup>, l'autre l'admet et l'approuve. Il vit de l'ordre établi que l'autre veut tout bouleverser. Les femmes se voient même après la Rébellion. Et Masson qui a été contre elle, qui a convaincu les gens de Terrebonne de ne pas bouger, qui a fait prêter le serment d'allégeance en 1837, apporte à Louis-Joseph Papineau ou à son fils Amédée les lettres que Julie Papineau n'ose confier à la poste.<sup>2</sup>

14



Mais j'anticipe une autre fois. Ne vaudrait-il pas mieux suivre l'ordre chronologique, en montrant comme la carrière de Masson se poursuit suivant un rythme accéléré ? En 1814, donc, il devient associé de Hugh Robertson. Il se marie en 1818. Il épouse Marie-Geneviève-Sophie Raymond, la fille d'un marchand de l'autre côté de l'eau, qui a son commerce à La Prairie de la Magdeleine, en face de Montréal. La Prairie est un village au centre d'une région prospère. C'est là que s'établira bientôt le terminus d'un chemin de fer venant de Saint-Jean et qui fait la jonction entre le commerce fluvial, venu de New-York par le lac Champlain et le Richelieu, et Montréal. Même si la voie est au début modestement sur rails de bois, elle sera rapidement active.

Avant d'aller plus loin, je pense qu'il faut dire un mot de ce commerce dont Joseph Masson est un des artisans, avec d'autres, Canadiens, Écossais et Anglais, mais Américains aussi.<sup>3</sup> C'est la caractéristique principale du milieu

<sup>1</sup> Les commerçants et les banques, par exemple, que Papineau a attaqués violemment dans son discours prononcé en décembre 1834 et dans les 92 résolutions que Papineau a inspirées et que Augustin-Norbert Morin a rédigées. Même si, en février 1838, à la proclamation de l'Indépendance, Papineau s'est séparé de Robert Nelson, c'est lui qui a préparé les voies à la violence que réproouve Joseph Masson.

<sup>2</sup> Correspondance de Julie Bruneau-Papineau. Dans le « Rapport de l'Archiviste de Québec » pour 1957-58 et 1958-59. Québec. Vol. 38 et 39.

<sup>3</sup> Dans un manifeste de 1835, dont il sera question plus loin, il y a le nom de quarante-huit importateurs. Deux seulement sont des maisons francophones dont Robertson, Masson & Co.

économique de l'époque et la raison d'être de Montréal, port et entrepôt.

Après la conquête, le commerce du Bas-Canada n'a guère changé d'aspect sauf que la source d'approvisionnement n'est plus la même. Les hommes sont différents aussi. La plupart sont venus avec les armées et ils se sont installés dans la Colonie. D'autres les ont suivis, qui ont noué des relations avec l'Angleterre et, suivant le moment, avec les Colonies de la Nouvelle-Angleterre, avec New-York et avec les Antilles. Le négoce n'est pas facile à l'époque. Les communications sont lentes, comme on l'a vu, même si elles sont plus sûres que pendant les guerres avec les Français. Un bateau à voile prend encore de longues semaines pour venir à Québec.<sup>1</sup> De là à Montréal, le voyage par eau se fait au ralenti à cause du courant très rapide à certains endroits. Par terre, il serait plus agréable et prendrait moins de temps, si les voitures étaient moins inconfortables. Plus tard, les communications seront plus rapides quand les bateaux à aubes remplaceront les bateaux à voile ou les canots mus à la force des bras et quand le chemin de fer aura pris la place des cahoteuses diligences.

Au début du siècle, le Bas-Canada exporte des pelleteries venues de l'Ouest, comme on le faisait sous le Régime français. Là également les nouveaux maîtres ont remplacé les anciens. La Compagnie du Nord-Ouest s'est formée. Dans une convention de 1802, qui s'appelle *The North West Agreement*<sup>2</sup>, il y a deux Canadiens, Charles Chaboilley et Jean-Baptiste Cadotte, mais aussi Simon McTavish, Roderick McKenzie, (que nous retrouverons à Terrebonne)<sup>3</sup> Donald McTavish, W. McGillivray et quelques autres qui centralisent le com-

<sup>1</sup> Si les communications s'améliorent durant le premier quart de siècle, les voyages au long cours sont encore bien lents et aléatoires. Ainsi, en 1838, il faudra trente jours à Lord Durham pour se rendre d'Angleterre à Québec.

<sup>2</sup> Tirée des « Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest ». L. R. Masson. Imprimerie Générale, 1890, vol. 2.

<sup>3</sup> Tous deux mariés à des Chaboilley.

merce à Montréal et, en particulier, celui des fourrures venues par la voie du Saint-Laurent et par un extrême effort de ces payeurs que les Bourgeois emploient, grands buveurs et jureurs mais qui ont une extraordinaire endurance physique. C'est avec les fourrures que les marchands établirent d'abord leurs entreprises. Plus tard, ils vendirent du bois, venu à Québec par le Richelieu, par l'Ottawa et surtout par le Saint-Laurent : planches coupées dans les innombrables petites scieries qui se trouvent dans les seigneuries ou billes, réunies en radeaux immenses et qui, à travers courants et rapides, arrivent à Québec pour être chargés dans une extraordinaire variété de navires, attirés là pour la construction de navires ou par la demande de bois d'œuvre ou que les pays scandinaves ne peuvent plus fournir à l'Angleterre, au moment du Blocus Continental et, à un moindre degré, par la suite.

Il y a aussi le blé, la farine, la potasse, venus du Bas-Canada d'abord, puis avec le début du XIX<sup>e</sup> siècle, en quantité croissante, du Haut-Canada. Avec le peuplement de l'arrière-pays par les Loyalistes, les Anglais, les Irlandais et les Américains, qui trouvent de l'autre côté de l'eau de bonnes terres à peu de frais, le Haut-Canada n'est pas qu'une colonie d'exploitation. Il devient un centre agricole qui sème et récolte. Tout cela vient à Montréal par le truchement de marchands qui, comme Richard Cartwright, agissent comme intermédiaires. Ils reçoivent les produits du colon d'abord, puis du fermier, donnent en échange ce que celui-ci ne peut produire lui-même, font crédit et expédient tout cela vers Montréal, qui est devenu le centre d'exportation et le port de l'arrière-pays. On l'aménage petit à petit pour lui permettre de remplir sa fonction, au bas des rapides de Lachine quand on aura construit le canal. Celui-ci permet d'éviter des eaux fougueses et dangereuses tant qu'on n'aura pas les navires voulus pour en affronter la descente.

Si le marchand de Montréal exporte depuis toujours, il importe également beaucoup. L'Angleterre est très jalouse de ses prérogatives de fournisseur de la Colonie, comme on l'a vu. Si elle veut bien qu'on continue de produire localement des denrées ou des produits élémentaires comme la farine, la potasse, la perlasse, elle s'oppose longtemps à ce qu'on fasse des étoffes et des produits fabriqués sur une certaine échelle. Comme on l'a vu aussi, les autorités ferment les yeux sur la petite fabrication artisanale.

17

Pendant près d'un demi-siècle, on assistera à un chassé-croisé bien curieux entre les colonies et la métropole, qui veut garder le commerce à ses ressortissants et le transport des marchandises à ses armateurs. Entre les guerres avec les États-Unis, de 1774 à 1783 d'abord, puis de 1812 à 1815, l'Angleterre cherchera parfois à faire profiter ses colonies d'un commerce avantageux avec les Antilles, mais sans grand succès à cause de la concurrence de ses anciens sujets. Pendant un temps également, elle continuera de s'opposer, d'une part, à tout effort d'industrialisation de ses établissements d'Amérique du Nord et, de l'autre, à tout rapprochement durable avec les anciennes colonies du Sud. Pendant tout ce temps, elle ne cèdera que partiellement et graduellement devant l'insistance des marchands de Montréal et de ceux qui, dans le Haut-Canada, commencent à prendre de l'importance avec l'essor de la population et de la production agricole. Ce n'est guère qu'après 1822 que l'Angleterre commence de modifier son attitude intransigeante. Elle permet des échanges avec les anciennes colonies du Sud, même par mer, mais garde à ses bateaux le transport entre celles du Nord et la Métropole. Elle cède parce qu'on lui a dit la contrebande qui se fait ouvertement, puis parce que le commerce par terre a repris après la paix et qu'il suit la voie facile du Richelieu jusqu'à Saint-Jean.

La maison Robertson, Masson & Co. est une de celles qui bénéficient le plus du commerce d'importation. Elle traite abondamment avec l'Angleterre. Un rapide examen de quelques connaissements de l'époque montre quelle variété de produits elle fait venir. Il y a des toiles de Leeds et de Dublin, des livres, de la quincaillerie, des produits textiles de Londres et, fait curieux, de la papeterie de la maison James Papineau de Londres. D'autres envois proviennent de Glasgow, d'autres de Manchester, d'autres de Liverpool. Dans un manifeste d'août 1835, à bord du *Sophia*, en provenance de Liverpool, il y a cent trente-cinq balles et trente-neuf caisses à l'adresse de Robertson, Masson & Co. ; ce qui est plus que pour tous les autres marchands réunis. Or, ils sont quarante-huit sur la liste et tous de Montréal.

La maison Robertson, Masson & Co. est donc un très gros importateur sur la place. Elle est aussi un bon client de la Banque de Montréal. Comment ferait-elle pour régler ses comptes en Angleterre, toucher les sommes qui lui sont dues au Canada même, s'il n'y avait la Banque à Montréal, à Québec, à Kingston, à York dans le Haut-Canada et à Londres, les frères Barings<sup>1</sup>, qui sont les correspondants de la Banque de Montréal ? Si la Banque a eu un succès aussi rapide dès 1817, c'est qu'elle répondait à un besoin qu'il fallait satisfaire.



Joseph Masson a un esprit froid, calculateur, beaucoup de bon sens, un grand équilibre, des connaissances pratiques apprises au cours de ses affaires. Il est, je pense, ce qu'il est

<sup>1</sup> Les Barings sont dans la banque depuis des siècles. Le cardinal Richelieu a écrit, à propos d'eux, à peu près ceci, note Joseph Wechsberg dans *The Merchant Bankers* : « There are six great powers in Europe : England, France, Russia, Austria, Prussia and the Barings Brothers ». Ce sont eux qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, sont les correspondants de la Banque de Montréal à Londres. Comme le note aussi M. Wechsberg : « Barings Brothers & Co. Limited (are) the oldest merchant Bank in the City of London ». (Page 98. Chez Little, Brown.) Notons également que, durant les années qui précédèrent la Confédération, c'est la maison Barings qui a fourni presque tous les fonds anglais placés au pays.

convenu d'appeler un *capricorne saturnien*, en jargon d'astrologie. Il a aussi le sens des valeurs. C'est son caractère, sans doute, et tout cela qui le font apprécier des anglophones de la Banque de Montréal. Il n'a pas été le seul Canadien français à son Conseil. Il y a eu avant lui, Augustin Cuvilier, mieux connu sous le prénom d'Austin. Marchand — ceux qui jouent un rôle le sont presque tous à cette époque — Cuvilier a aussi une carrière politique. Il est à la Chambre d'assemblée dont il deviendra plus tard le président. Ainsi, en l'ayant dans son giron, la Banque réalisera ce tour de force, en des temps troublés, d'avoir eu parmi ses amis francophones un député très bien vu et, plus tard, avec Masson, un conseiller législatif, moins brillant, mais influent. C'est Cuvilier que l'on a chargé de présenter la loi destinée à piloter la charte de la Banque dans la turbulente assemblée. Elle n'a pas dépassé le stade de projet, en 1815 et 1816, puisqu'elle ne s'est même pas rendue jusqu'à la troisième lecture. Voyant cela, on a pensé à autre chose, à une époque où il suffisait d'une convention entre associés, selon l'usage d'Angleterre, pour créer une Banque. C'est en 1822 qu'une loi sanctionnée par sa gracieuse Majesté vint confirmer officiellement l'existence d'une société bancaire qui, depuis 1817, recevait, rue Saint-Jacques, les dépôts des bonnes gens, argentés et confiants. Elle émettait des billets de banque, faisait le commerce des effets de change à l'intérieur du pays et des monnaies étrangères. Par ses agents de New-York, de York et de Londres, elle faisait l'encaissement des effets de commerce à l'extérieur. Faisant d'une pierre trois coups, le législateur avait, il est vrai, donné la vie à deux autres établissements bancaires : la Banque de Québec, qui devait s'installer à Québec et la Banque du Canada, qui allait concurrencer la Banque de Montréal dans son fief de Ville-Marie, jusqu'au moment où, en 1831, elle disparut, englobée par celle-ci, en vertu d'un processus de fusion qui devait par la suite jouer

périodiquement. Masson était actionnaire de la Banque du Canada. Il passa à la Banque de Montréal et, en 1834, il en devint le vice-président. Peut-être ici faut-il se poser quelques questions pour expliquer un fait sans précédent dans l'histoire du Bas-Canada. Masson est un marchand important. Il est le chef d'une maison puissante, solide ; il a tout pour plaire à des anglophones à l'esprit pratique. Il est stable, il a un certain sens de l'humour, sinon dans les mots, du moins dans les faits. Par exemple, un jour qu'il se rendait en Angleterre pour donner ses commandes annuelles, avec ses collègues de la place, n'a-t-il pas laissé ceux-ci cuver leur vin à Liverpool, pendant quelques jours, tandis que lui allait rafler tous les produits disponibles dans les marchés habituels. Cela lui permit de les revendre à la saison suivante un bon prix à ses concurrents et amis revenus bredouilles et jurant, mais un peu tard, qu'on ne les y prendrait plus. Ces choses se paient généralement, mais elles posent aussi un homme dans un milieu resté rude. Masson entre donc à la Banque. Ceux qui l'invitent au Conseil ont d'autres raisons en tête que sa réputation de bon commerçant. Ils savent que le moment va bientôt venir de renouveler la charte de la Banque si péniblement obtenue en 1822. Ils veulent mettre tous les atouts dans leur jeu. Ils ont déjà Austin Cuvilier à la Chambre, mais ce n'est pas suffisant. Ils appliquent la règle qu'ils observeront par la suite en ayant au moins un ou deux Canadiens-Français parmi eux. L'un sera à l'Assemblée législative et l'autre au Conseil législatif autant que possible. Au siècle suivant, ce seront soit des hommes politiques, très en vue, soit des avocats mêlés à la politique. Pour le moment, ce sont des marchands à une époque où Montréal est à eux. Faut-il blâmer la Banque de ce jeu d'influences qui ne se pratique pas que chez elle ? Non assurément, car un conseil dans un milieu capitaliste a toujours servi à des fins précises. On y trouve des gens sans intérêt particulier, mais en vue et qui

*votent bien*, d'autres qui représentent des groupes financiers, d'autres qui peuvent être utiles dans des circonstances particulières et, enfin, ceux qui dirigent l'entreprise. Masson est là pour agir sur le milieu francophone autant que faire se peut. Il est bien vu du clergé, avec qui il s'entend à merveille. Ainsi à Terrebonne, en 1837, avec l'aide de son curé, il calmera ses gens et leur fera passer en toute tranquillité une période troublée. Mais même si les Masson sont des amis des Papineau, l'influence de Joseph Masson est nulle sur le milieu bouillonnant, tonitruant, révolutionnaire, qu'inspirent Louis-Joseph Papineau et ses partisans. Ce serait une erreur de jugement de la Banque d'avoir compté sur Masson, si celui-ci ne s'était révélé un homme de bon conseil dans les affaires, même s'il ne pouvait être le contrepoids espéré dans le milieu politique. Il resta à son poste de vice-président jusqu'à sa mort survenue en 1847 ; ce qui indique l'estime que l'on avait pour lui, bien qu'il n'opinât pas toujours du bonnet, comme l'indiquent certains procès-verbaux.

21

La manière dont la Banque procéda pour renouveler ses pouvoirs en pleine effervescence politique vaut la peine d'être contée.

La Banque de Montréal avait eu la sanction royale à sa charte en 1822, comme la Banque de Québec. La charte venait au renouvellement le 1<sup>er</sup> juin 1837. Or, malgré tous les efforts tentés par leurs amis auprès du gouvernement<sup>1</sup>, depuis 1835 il était impossible de faire passer la moindre législation bancaire par une chambre déchaînée, où Louis-Joseph Papineau règnait en maître. Après son discours de décembre 1834, dans lequel il avait attaqué violemment les banques<sup>2</sup>, Papineau avait fait afficher sur les murs des églises et des édifices

<sup>1</sup> Voir à ce sujet « The History of the Bank of Montreal » de Merrill Denison, chez McClelland & Stewart, Toronto. Nous lui avons emprunté beaucoup de ces détails, en leur donnant, toutefois, notre interprétation, il va sans dire.

<sup>2</sup> P. 66. « Papineau, textes choisis ». Les Presses Universitaires de Laval.

publics une invitation au peuple à se faire rembourser leurs billets « pendant qu'il est encore temps » ! Les quatre-vingt-douze résolutions n'étaient pas tendres pour les établissements bancaires : ce qui n'était pas pour arranger les choses dans une enceinte où la majorité était justement faite de ces gens à qui on demandait de voter la prolongation des privilèges. Sous l'influence de Joseph Masson — dont il était le député — Louis-Hippolyte La Fontaine s'était engagé à présenter un texte en français demandant le renouvellement de la charte. Il n'eut pas à le faire puisque le Gouverneur décida de ne pas réunir les Chambres. Voyant cela, la Banque s'adressa à Londres, où l'on accepta, le 31 mai 1837, de renouveler la charte pour un an, avec un capital de 250,000 livres au lieu des 500,000 livres qu'on avait déjà fait souscrire à Montréal. Quand le texte arriva, on décida de le mettre de côté — à tel point que l'historiographe de la Banque ne put le retracer dans les archives. Dans l'intervalle, la Banque était redevenue de son propre chef une société privée<sup>1</sup>, agissant en vertu d'un acte d'association, comme elle l'avait été au moment de sa création, en 1817, en attendant une sanction royale qui ne venait pas. Le cas fut provisoirement tranché en 1838 quand le Conseil Spécial accepta d'accorder une charte valable jusqu'en 1842.<sup>2</sup> Par la même occasion, il valida le moratoire que les banques du Bas-Canada s'étaient accordé pour leurs billets en circulation, à un moment de troubles politiques et économiques. Car, à la mauvaise récolte de 1836 au Bas-Canada, était venue s'ajouter une crise assez sérieuse de l'autre côté de la frontière. Ainsi, se trouvait tranchée une situation tendue et difficile puisque, dans notre optique actuelle, les banques avaient agi — fort heureusement d'ailleurs — dans l'illégalité la plus complète. Se constituer soi-même en société

<sup>1</sup> Comme le permettait la loi anglaise dite « The Joint-Stock Bank Act of 1826 and the Act of 1833 », Merrill Denison. Ibid. Page 343.

<sup>2</sup> Merrill Denison. Ibid. Page 352. Ce Conseil comptait trois administrateurs de la Banque de Montréal, ce qui facilita les choses.

et suspendre le paiement de ses billets sans sanction officielle n'ont jamais été des actes bien recommandables. Ce fut, dans des moments troublés, la solution à laquelle jugèrent bon de s'arrêter des hommes intelligents et courageux qui n'avaient peut-être pas d'autres moyens de sauver la banque. Joseph Masson en était puisqu'il faisait partie du comité des finances, chargé de piloter l'établissement durant ces années difficiles.

La conclusion de l'historiographe de la Banque de Montréal, à propos des événements de 1837 et de l'économie est à la fois triomphante et cynique. La voici : « *Ironically enough, it was Papineau and his more belligerent followers who rendered an unwitting service to the Lower Canadian economy by engaging in open rebellion, resulting in the reinforcement of the British garrison in Montreal and Quebec and the calling into service of volunteer militia units which had remained inactive since 1815* ».

Cette phrase prend toute sa valeur quand on lui ajoute le commentaire de l'auteur, à propos de l'armée anglaise au Canada et de la Banque de Montréal : <sup>1</sup> « *From the earliest days, the Bank of Montreal was intimately associated with the military life which was so important to the colonies. In its first year of operation, the Bank was « given the right of supplying the Government in this country with such moneys as may be wanted by the different departments in Upper and Lower Canada.* » On comprend, dans ces conditions, la valeur du service rendu, bien involontairement, au milieu commerçant et à la Banque par Papineau et ses turbulents amis, dont un certain nombre furent pendus haut et court et d'autres exilés aux Bermudes et en Australie. Ils ignoraient les avantages pécuniaires que la Vieille Dame de la rue Saint-Jacques avaient tirés de leur sanglante aventure.

---

<sup>1</sup> Page 347. Ibid. Merrill Denison. Vol. I.

Les affaires de Joseph Masson continuent de bien aller. En 1829, il a fondé une deuxième société<sup>1</sup> avec François-Antoine Laroque (*écuyer*, comme on dit à l'époque pour traduire *esquire*) et Struther Strang de Montréal, Hugh Robertson et John Strang de Glasgow. Le groupe a trois établissements : l'un en Écosse, à Glasgow (Robertson & Co.) qui voit aux achats, l'autre à Montréal (Robertson, Masson, Laroque & Co.) et le troisième à Québec (Masson, Laroque, Strang & Co.). Ainsi est rendu plus facile l'approvisionnement des diverses régions où se trouve la clientèle à une époque où les communications et le crédit posent encore un problème sérieux, comme nous l'avons vu. En 1831, Charles Langevin se joint au groupe. L'année suivante, Laroque se retire de la société. En 1835, c'est au tour de Struther Strang. En 1846, il y eut un nouveau changement de raisons sociales : la maison de Montréal devenant Joseph Masson Sons & Co., celle de Glasgow, Masson, Sons & Co. et celle de Québec, Masson, Langevin & Co.<sup>2</sup>

De Montréal, on vend dans la région, mais aussi dans le Haut-Canada. Un rapide sondage, dans certains de ses connaissements, montre qu'en effet, on expédie à Bytown et, tout à côté, à Aylmer, à Kingston, à York, puis à Toronto, dans une colonie qui progresse et, en général, dans une province dont la population va croissant avec l'immigration des Américains et, plus tard, des Irlandais, des Écossais et des Anglais qu'on fait venir ou qui viennent eux-mêmes d'Europe. Le mouvement d'immigration s'accélère à tel point, à partir de 1825-26, qu'en quinze ans la population du Haut-Canada double ; ce qui vaut un marché considérablement accru aux

<sup>1</sup> Fonds Honorable Joseph Masson, Registre no 18. Nouvelle série. Inventaire des biens de la communauté (P. 223), à la Bibliothèque Nationale, succursale Fauteux à Montréal.

<sup>2</sup> Assez curieusement, si l'addition du mot *Sons* à la raison sociale semblerait indiquer que les fils soient entrés en société avec le père, ils ne le sont pas encore : Isidore-Candide-Edouard Masson n'y étant plus tard qu'à titre de subrogé tuteur de ses frères et sœurs. Ibid. P. 225.

marchands de Montréal, qui continue à être la plaque tournante du commerce intérieur de l'époque.



Pour Joseph Masson, 1830 et les années qui suivent sont les plus féconds de sa carrière. Il a semé et il récolte. Ses affaires donnent bien, même si elles subissent des hauts et des bas avec la situation économique générale. La crise agricole d'avant la rébellion n'a pas diminué les besoins, mais elle a empêché qu'on les satisfasse pleinement. Durant les années qui suivent, la situation économique est mauvaise. Une remarque de Julie Papineau en 1839 est à ce propos bien intéressante. D'Albany, elle écrit à son mari le 4 mars : « M. Masson veut être payé de Benjamin<sup>1</sup>, me dit sa sœur. Elle dit que l'état des affaires est affreux, que les gens veulent être payés et que personne ne paye, que les propriétés n'ont aucune valeur, que personne ne veut s'embarasser de biens-fonds plus qu'ils n'en ont, que si cet état de choses dure encore un ou deux ans, les familles les plus aisées seront réduites à la misère. »<sup>2</sup>

25

Cependant, la population continue d'augmenter, et la demande est croissante, particulièrement dans le Haut-Canada que domine partiellement Richard Cartwright,<sup>3</sup> commerçant

<sup>1</sup> Il semble bien qu'il s'agisse de Denis-Benjamin Papineau, le plus jeune frère de Louis-Joseph Papineau. Il ne l'a pas suivi dans son aventure politique. Il s'est contenté d'administrer la seigneurie de la Petite Nation jusqu'au retour de son frère en 1846. Dans l'intervalle, il a été élu député du comté d'Ottawa, puis il est devenu Commissaire des terres. « The MacMillan Dictionary of Canadian Biography ». Chez Mac Millan Company of Canada, 1963. P. 576.

<sup>2</sup> Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1957-58 et 1958-59. Vol. 38-39. P. 103. Il faut tenir compte du contexte historique et du caractère particulier de Madame Papineau. Malgré cela, le témoignage est à retenir. Fernand Ouellet a été dur pour son état. Cela lui a valu une poursuite et un jugement rendu contre lui par la Cour supérieure. Si on lit les *Mémoires* du Chanoine Groulx on se rend compte combien l'héritage nerveux a été lourd pour les descendants. Cela n'empêche pas les historiens de regretter que, dans son jugement, le magistrat ait reconnu la diffamation. Il leur a posé ainsi un grave problème. Jusqu'où peuvent-ils aller dans l'affirmation des faits, même contrôlés ?

<sup>3</sup> Il envoie son fils étudier le droit à Québec, semble-t-il, chez le Procureur Jonathan Sewell. Philippe-Aubert de Gaspé se lie d'amitié avec lui. Le fils meurt très jeune. Un jour, Richard Cartwright se rend à Québec et il demande à voir de Gaspé pour lui dire comme son fils lui était attaché. « Mémoires », p. 183.

qui, avant de jouer un rôle politique, centralise en grande partie les commandes des petites gens, des marchands de campagne qu'il satisfait avec les marchandises entrées au pays par l'entremise des importateurs de Montréal. Joseph Masson est l'un des plus importants, car il suit ses affaires de très près. Il continue d'aller lui-même placer ses commandes en Europe. Et de là, il talonne ses gens. Ainsi, un jour, il leur recommande d'aller chercher les marchandises dès leur arrivée au port pour les expédier à la clientèle le plus tôt possible. Voilà un réflexe de boutiquier, pensera-t-on. Il est évident que toute son attention est centrée sur ses affaires. Comme tous ceux qui ont bâti une entreprise, il a tendance à voir aux détails malgré des occupations multiples et des absences prolongées, car les voyages sont encore longs et difficiles. C'est une époque où l'on n'a pas encore appris à déléguer ses pouvoirs dans une économie fermée qui ne s'approvisionne guère qu'à deux grandes sources, avant qu'elle ne devienne la principale pourvoyeuse de l'une d'elles après l'application de la Politique nationale.

Joseph Masson ne s'en tient pas à ses entreprises. Il entre au Conseil de la Banque de Montréal, comme on l'a vu. Il en devient le vice-président en 1834. Il le restera jusqu'à sa mort. Il est aussi au Conseil législatif, à partir de ce moment-là. Il est à la Ville de Montréal dont il surveille l'administration avec d'autres commerçants, comme Peter McGill. Ainsi, de 1836 à 1840, il est membre de la Cour spéciale des Sessions de la Paix qui voit aux affaires de la ville.<sup>1</sup> Il a de multiples propriétés à Montréal<sup>2</sup>. Puis, il devient seigneur de Terre-

<sup>1</sup> Père Maurice Brouard dans la « Revue de Terrebonne ». Page 9.

<sup>2</sup> Joseph Masson a surtout une fortune foncière. Ainsi à sa mort, l'inventaire du notaire J. C. Belle et « L'acte de liquidation et partage de la communauté de biens » du notaire Girouard révèlent qu'il a la seigneurie de Terrebonne, celle Desplaines et celle de Lacorne. Il a plusieurs propriétés à Montréal, rue Saint-Paul, rue Notre-Dame, sur Beaver Hall Hill, ainsi que Place d'Armes. Il a aussi des actions de la Banque de Montréal, de la City Bank, de la Pork Bank à Hamilton, de la Bank of United States et chose curieuse, de la Banque du Peuple, qui est la chose de Viger, Dewitt & Co. concurrents de la Banque de Montréal chez les Canadiens-Français. Il en

bonne : lui, fils de menuisier analphabète. Il a aussi des armes : un lion ailé et une devise « Attendre pour atteindre » ; ce qui fait sourire à distance même si on nous dit qu'à l'origine c'est l'*ex-libris* préparé par Louis-Joseph Papineau pour la bibliothèque qu'on l'a chargé de constituer. Signe de bourgeoisie aisance, il a fait faire deux assez beaux portraits, l'un de lui et l'autre de sa femme par Théophile Hamel, le peintre de la bourgeoisie et du clergé. Sur son portrait, celle-ci fait très grand bourgeois, réservée, un peu altière. Lui est sobrement vêtu ; il a l'air d'un hobereau de l'ancien régime, un peu descendant, alors qu'il était simple. Il a le crâne surmonté d'un toupet à la Papineau. On sent qu'il tente d'atteindre graduellement aux couches supérieures d'une société en voie de formation. Celle-ci remplace les hommes de l'ancien régime, qui, n'ayant pu ou voulu travailler ou ayant cessé de se battre, ont perdu leur utilité. Leurs familles sont en voie de disparition ou tout au moins, en perte de vitesse. Pour Masson, aux luttes du début, a succédé une situation d'homme arrivé, riche, écouté, suivant une évolution que l'on avait constatée auparavant chez les *bourgeois* de la fourrure, dont certains ont vécu à Terrebonne comme Simon McTavish et Roderick McKenzie. Ils ont précédé Joseph Masson dans cette seigneurie de Terrebonne, dont il a réglé le prix séance tenante

avait aussi de la Commercial Bank of the Midland District (Haut-Canada) et des brouilles : actions du Saratoga & Washington Railroad et de la Compagnie du Canal Welland. Dans le Bas-Canada, il avait aussi des actions de la City Gas, compagnie qui fournissait le gaz pour l'éclairage de la ville de Montréal et celles du Pont de Terrebonne. Il avait enfin ses trois affaires qui ont été liquidées après sa mort, ses fils s'en étant rapidement désintéressés. Tout cela indique, je pense, que si Joseph Masson était nettement orienté vers le placement immobilier, il s'intéressait aussi à d'autres formes d'investissement. Son portefeuille était en somme assez bien équilibré. (Voir le Fonds Joseph Masson, à la Bibliothèque Nationale, succursale Fauteux. Registre no 18).

Dans « l'Acte de liquidation et partage de la communauté de biens », le notaire Girouard mentionne que l'immeuble connu sous le nom de Beaver Hall a été évalué à 2,550 livres et qu'il rapporte 1,038 dollars par an. Y habitent Joseph-Amédée Papineau, l'un des fils de Louis-Joseph Papineau, J. W. A. R. Masson (fils de Joseph Masson) et Madame Veuve Roderick McKenzie, qui a également une maison à Terrebonne. Les loyers sont faibles puisque chacun des corps de logis, comme il est dit dans l'Acte, est loué \$70 par an. Si on mentionne ces chiffres ici, c'est comme un détail curieux qui permet de juger combien le coût de la vie était bien faible à l'époque.

en billets de mille livres, à l'étonnement des autres enchérisseurs, mais aussi avec un bien curieux moment de distraction dont il sera question un peu plus loin. Il convient, je pense, de raconter ici les circonstances qui ont précédé l'achat de la seigneurie, tant il y a là, me semble-t-il, une étape dans la vie de Joseph Masson.

28 La seigneurie de Terrebonne n'est pas de création récente. Elle a été attribuée au secrétaire général de la Compagnie des Indes Occidentales, dès décembre 1673. La Compagnie lui fait don « de l'étendue de terre de deux-tiers de face sur la rivière de Jésus autrement dite des Prairies, à prendre du côté du nord, depuis la borne du fief et terre de la Chesnaye en remontant la dite rivière vis-à-vis l'Île Jésus, et deux de profondeur, que l'on nommera dorénavant Terrebonne . . . »<sup>1</sup>. À une époque où la terre n'avait aucune importance en Nouvelle-France, la concession était d'assez mince valeur. Son propriétaire, André Daulier des Landes, ne verra jamais constater l'agrément de son fief. Il se contentera de le céder huit ans plus tard à un marchand de Montréal, lequel le vendra à son tour et, ainsi de suite, pendant tout le régime français jusqu'à Jacob Jordan en 1783. En 1802, la seigneurie est mise aux enchères par le shérif pour payer les dettes de Jordan. C'est Simon McTavish qui l'achète. Il est riche, haut en couleur, membre du *Beaver Club*<sup>2</sup> où, pour avoir droit de cité, il faut avoir fait la traite des fourrures pendant au moins sept ans. McTavish meurt en 1804. Ses héritiers vendent le domaine à Roderick McKenzie treize ans plus tard. Celui-ci est un autre ancien *Fur Baron*. En 1832, nouvelle vente par le shérif. Marguerite Chaboilley, veuve de Simon McTavish, a convolé avec le major Plenderleath de

<sup>1</sup> Archives de Québec, 1928. Vol. 3. Page 116. Inventaire des Concessions en fief et seigneurie. (P. 16). Beauceville.

<sup>2</sup> Le *Beaver Club* est dans le Beaver Hall, qui donnera son nom à la rue qui conduit de la basse à la haute ville. Beaver Hall Hill remplacera le nom de Sainte-Radegonde qu'elle portait jusque-là.

Londres. Comme la succession ne lui paie rien ou peu de choses, elle fait vendre la seigneurie en invoquant que les héritiers n'avaient pas le droit de la céder à Roderick McKenzie. Même si celui-ci est son beau-frère, elle obtient qu'on offre la propriété à la criée, avec l'intention non-avouée de la racheter elle-même<sup>1</sup>. Comme on le voit, à l'époque, la contestation avait ses droits, même entre parents,<sup>2</sup> à tel point qu'à Terrebonne, il y a eu longtemps une rue de la Chicane, ce qui en dit long sur les habitudes de l'époque.

Cette fois, il y a trois enchérisseurs et pas des plus dépourvus. L'un est le propre mari de Marguerite Chaboilley, le Major William Smith Plenderleath de Londres, l'autre est le Colonel Douglass et le troisième, le capitaine Joseph Masson. Car celui-ci est aussi capitaine de milice, note son arrière-petit-fils.<sup>3</sup>

Par le truchement d'un de ses associés, John Strang, Joseph Masson offre 25, 150 livres et obtient le domaine. C'est un peu plus que ce que Simon McTavish avait payé en 1802. Il faut dire que si les autres renoncent à surenchérir, c'est que la Seigneurie ne rapporte guère parce qu'elle n'est pas suivie d'assez près et qu'il y a des réparations assez coûteuses en perspective. Masson le sait, mais il la veut quand même. Il est attiré par une spéculation à long terme — la seigneurie n'étant pas loin de Montréal — mais surtout, je crois, par le titre de seigneur qu'ont beaucoup de gens dans son milieu. Sa famille n'était pas originaire de la région<sup>4</sup>. Toutefois, il veut y venir dans un fief qui rapporte peu, mais

<sup>1</sup> Son mari est en effet un des trois enchérisseurs dont il est question plus loin.

<sup>2</sup> Ainsi, Joseph Masson devra poursuivre sa belle-mère au nom de sa femme, afin de lui faire payer la somme que lui avait laissée son père par testament. Autre cas assez caractéristique, les enfants de Madame Joseph Masson refuseront, par le truchement de leur tuteur, de reconnaître le contrat passé entre leur père et leur mère au moment de leur mariage à La Prairie de la Magdeleine.

<sup>3</sup> Henri Masson. « Le dernier achat de la Seigneurie de Terrebonne », *Revue de Terrebonne* du 20 juin 1968.

<sup>4</sup> Raymond Masson dans « Généalogie des Familles de Terrebonne, depuis le 19 août 1727 jusqu'au 31 décembre 1872 ».

qui donne du prestige à celui qui le possède. Il y amènera sa famille dès que le manoir sera réparé. C'est un bâtiment en pierre au toit mansardé, dont il se contentera de son vivant, mais que sa femme remplacera quelques années après sa mort par une grande maison, dont les esquisses seront dessinées par l'architecte Pierre-Louis Morin,<sup>1</sup> à qui les gens de la Banque de Montréal avaient songé un moment pour les plans de leur nouvel immeuble, à la suggestion, sans doute, de Joseph Masson.

Au moment où celui-ci se porte acquéreur de la seigneurie, elle est un centre rural assez actif, avec une population de 2,094 âmes, une église, un couvent, une école, deux moulins à farine, deux scieries, deux moulins à foulon, trois tanneries, une potasserie et une *perlasserie*.<sup>2</sup> Parmi les notables, il y a le curé, le médecin, le notaire et, en outre du seigneur, des bourgeois riches, dont Roderick McKenzie et d'autres qui y ont une maison de campagne dans un endroit charmant.<sup>3</sup>

La région est surtout agricole. Comme le note Joseph Bouchette dans son livre sur le Bas-Canada, les moulins attirent beaucoup de gens qui viennent y faire moudre leur grain. Masson donne un regain d'activité à l'endroit, en les faisant réparer et en achetant une partie de leur farine pour son magasin de Montréal.

Il n'habite pas Terrebonne à l'année longue, car le trajet exige au moins trois heures de voiture ou de bateau, et ses affaires demandent sa présence à Montréal. Il demeure rue Notre-Dame, près de son magasin ou rue Saint-Paul, au

<sup>1</sup> Pierre-Louis Morin, arpenteur et architecte, né à Nonancourt en 1813, mort au Canada en 1886. Auteur entre autres des plans du Séminaire de Saint-Hyacinthe. J. J. Lefebvre dans le « Dictionnaire Beauchemin de 1968 »: section consacrée à l'Amérique, p. 207.

<sup>2</sup> « Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada », par Joseph Bouchette, 1831. Londres, chez Henry Colburn et Richard Bentley.

<sup>3</sup> Voir Roy, « Vieilles maisons, vieux manoirs ». Chez Ls A. Proulx, Imprimeur du Roi, 1927.

numéro 20, avec sa famille, selon le moment. En étant sur place, il peut surveiller son entreprise de près et assister aux réunions du Conseil législatif ou de la ville de Montréal (dont il est échevin), de la Banque de Montréal dont il est le vice-président et de certaines sociétés comme *City Gas* qu'il préside. Cette dernière société alimente les lampadaires de la ville en gaz d'éclairage.

Il ne néglige pas sa seigneurie pour cela. Au bureau qui se trouve dans l'Île-du-Moulin, il reçoit ses censitaires quand ceux-ci viennent le consulter ou payer leurs redevances à l'automne : quelques sols ou un peu de blé ou de céréales, par exemple. Il fait ouvrir une route de péage que l'on connaît maintenant sous le nom de Montée Masson. Il a aussi des actions dans la compagnie à qui appartient le pont qui enjambe la rivière des Mille Isles et fait la jonction avec la route menant à Saint-François. Les mauvaises langues lui prêtent quelques aventures. Bref, il prend très au sérieux son rôle de seigneur dans une société qui, vingt ans plus tard, fera disparaître le régime seigneurial avec le rachat des rentes par le gouvernement, pour briser des cadres qui ont perdu leur utilité depuis longtemps, et qui sont un carcan beaucoup trop rigide pour une natalité qui explose.

31

Il y a aussi dans la vie de Joseph Masson un aspect généreux. Il donne à son église. Ainsi, dans une lettre au curé Porlier, de Terrebonne, Mgr Bourget rappelle la générosité de l'homme d'affaires. Il n'hésite pas à recommander à un autre curé de le voir pour obtenir un nouveau terrain pour son église. Comme il ne laisse rien au hasard, il écrit lui-même. Autre fait à noter, avant sa mort, semble-t-il, Joseph Masson demande à sa femme de faciliter la création d'un collège pour jeunes gens à Terrebonne.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Il y a aussi un autre geste à signaler ici. En 1845, lui qui n'a rien à y gagner, il accepte de devenir président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Pour le

À côté de cela, il y a chez lui, des étroitesse, des mesquineries, une certaine ladrerie même, qui en font, sous certains aspects, un personnage balzacien. Ainsi, à un moment donné, sa sœur Catherine et lui vendirent la propriété de Saint-Eustache, héritée de leur père. Sa part, c'est tout ce que Catherine possède. Non seulement Joseph Masson, très riche — ce qui aurait été normal — mais à la mort de son frère en 1847, Catherine n'a pas encore touché tout ce que celui-ci s'était engagé à lui payer. C'est son neveu et la succession qui le feront par la suite.

En homme de loi, les notaires qui rédigent l'acte de liquidation de la succession en 1848, écrivent ceci à ce propos : "Il restait donc à décider si la crédit-rentière (Catherine), qui avait tenu la maison du défunt à Montréal, où elle avait demeuré avec une partie de la famille et y avait été nourrie et entretenue, pouvait prétendre (à) la totalité des arrérages de cette rente jusqu'au décès du défunt et dont la balance s'élevait à plus de deux milles louis ». À travers l'argutie juridique, on devine le drame de la célibataire, qui élève la famille jusqu'au moment où l'on n'en veut plus et à qui on croit ne rien devoir parce qu'on l'a logée et nourrie. Ce serait très dur, si le geste du neveu ne corrigeait l'injustice. Après avoir noté le remboursement par le subrogé-tuteur, deux des exécuteurs tiennent à exprimer « leurs réserves et protestations ».<sup>1</sup> Ce qui, juridiquement, était prudent, mais humainement odieux. La pauvre fille avait, en effet, un grand besoin d'argent.<sup>2</sup>

---

seconder, il y a Antoine Gérin-Lajoie, qui agit comme secrétaire de la Société. Il succède à Ludger Duvernay. C'est très caractéristique, je crois, d'un état d'esprit nouveau.

<sup>1</sup> P. 13. Acte de liquidation et partage de la Communauté.

<sup>2</sup> Puisque, à sa mort en 1857, elle était en service chez les Sœurs de la Providence, comme l'écrit le père Brouard, qui emploie un euphémisme pour ne pas dire qu'elle était domestique.

Il y a aussi ce mot assez troublant de Madame Louis-Joseph Papineau, dans une lettre qu'elle envoie à son mari à Paris en 1839 : « Joseph Masson insiste pour être payé par Benjamin . . . Or, écrit-elle, la misère est grande partout ».<sup>1</sup>

Il y a également ce détail bien curieux que rapporte un arrière-petit-fils dans un article sur l'achat de la seigneurie de Terrebonne. En remettant le prix en espèces, Masson ne donne que 23,150 livres en échange d'un reçu de 25,150 que lui remet le shérif sans méfiance et qui ne vérifie pas la somme payée. Erreur, distraction ? Peut-être, mais l'acheteur ne fait aucune difficulté pour rembourser la différence<sup>2</sup>, quand, plus tard, on la lui demande.

33

Voici deux autres faits qui nous font nous poser des questions. La minute du contrat de mariage que l'on conserve au greffe du notaire « n'est point contresignée ». Le contrat crée une communauté de biens entre les époux, avec les acquets. Pour qu'il fût valide, il aurait fallu qu'il ait été « passé devant deux notaires, ou un notaire et deux témoins ». Il ne l'a pas été, semble-t-il. Et c'est justement ce qu'au lendemain de la mort de Joseph Masson, ses exécuteurs et les fils majeurs invoqueront pour refuser d'en admettre la valeur,<sup>3</sup> malgré la protestation de leur mère. Cela leur coûtera le manoir et ses dépendances, à la mort de celle-ci. Pour rentrer dans ce qu'ils considèrent leur bien, les héritiers devront prouver que les conditions du legs n'ont pas été exécutées.

<sup>1</sup> En l'absence de son frère, Denis-Benjamin, il est vrai, administre la succession de la Petite Nation qui appartient à Louis-Joseph Papineau depuis 1817. Une de ses lettres confirme l'insistance que Joseph Masson met à se faire payer. Le 22 avril 1839, il écrit : « Croyez que ce n'est pas l'action intentée contre moi qui m'a fait vous enlever le léger acompte . . . ».

<sup>2</sup> Henri Masson dans la « Revue de Terrebonne » du 20 juin 1968. M. Masson prend la chose en plaisantant. Je crois qu'il faut aller plus loin que cela et essayer de rattacher le fait à une bien curieuse tendance d'esprit.

<sup>3</sup> Cela entraîna moult consultations auprès des savants maîtres de l'époque, dont George-Étienne Cartier et Louis-Hippolyte La Fontaine. P. 8 et 10 de l'« Acte de liquidation et partage de la communauté de biens, qui existait entre feu l'honorable Joseph Masson et Dame Marie-Geneviève-Sophie Raymond ».

Autre détail également assez curieux : le père et la mère font don de la propriété de la Place d'Armes à leurs enfants mineurs en décembre 1832. Ceux-ci n'acceptent pas le don suivant les formes ordinaires, non plus que ne le fait John Strang, associé du père, qui est censé agir comme leur tuteur. Au moment du règlement de la succession, il fallut bien admettre que la donation n'avait aucune valeur.<sup>1</sup>

34 Ces deux derniers faits sont d'une nature bien différente des trois premiers. Je crois qu'il faut les noter, cependant, car ils présentent un autre aspect de l'homme chez qui tout paraissait précision et prévision. Ils semblent peut-être indiquer soit des insuffisances qu'explique une absence de formation première, soit un trait de caractère. Joseph Masson n'était pas un homme de loi. Mais comment se fait-il qu'il ne se soit pas informé et qu'il n'ait pas fait régulariser tout cela avant son décès, lui qui, à titre d'homme d'affaires, aurait dû mieux savoir ou mieux faire ? Mais peut-être des relations assez tendues avec sa femme, durant les dernières années de sa vie, expliquent-elles bien des choses ! Certaine histoire d'un chapeau de plume jeté rageusement dans l'âtre jette un peu de lumière sur leurs relations conjugales dans les dernières années !

Tout cela a une importance relative et ne permet pas de juger l'homme ! Peut-être, mais les trois premiers faits sont un peu troublants. Ne doit-on pas conclure tout simplement que Masson était un homme comme les autres, ayant les qualités et les défauts d'êtres humains. Il nous a paru qu'il ne fallait pas passer sous silence une certaine laderie, qui guette souvent les hommes d'affaires qui ont réussi. Il semble parfois aussi que l'amour immodéré de l'argent fasse faire à certains d'entre eux des choses qui, à distance, sont bien difficilement explicables.

---

<sup>1</sup> Fonds Honorable Joseph Masson. Registre no 18. P. 62. Bibliothèque Nationale.

Chez l'homme, le succès se manifeste de façon bien différente. Certains ont des liaisons plus ou moins avouées ou affichées ; d'autres font des dons généreux, créent des fondations bien nanties, quoique, à l'époque de Joseph Masson, la chose ne se fasse pas encore, semble-t-il.<sup>1</sup> (Et cependant, il y a le Collège de Terrebonne, mais son testament n'en fait pas mention !) D'autres veulent faire valoir leur personnalité nouvelle en portant des vêtements bien coupés et coûteux. D'autres recherchent un cadre nouveau à leur réussite, en construisant ou en achetant des demeures somptueuses. D'autres s'entourent de collections d'œuvres d'art et de livres qu'ils font réunir par un antiquaire ou par un tiers qui a la réputation de s'y connaître. D'autres s'intéressent ouvertement à des œuvres afin qu'on parle de leurs générosité. D'autres, enfin, ne peuvent s'empêcher d'aimer à ce point l'argent qu'ils font certains actes frisant la dureté. Dans la vie de Masson, il y a un peu de tout cela. Il a beaucoup travaillé, il a mis de côté pas mal d'argent et il a été à la fois généreux et assez serré. Enfin, par son testament de 1845, il s'est efforcé de garder à ses enfants la fortune qu'il avait accumulée à travers une vie de labeur. Il y réussira en constituant une substitution : source de critiques de la part des intéressés, mais aussi de continuité, ce qu'a voulu le *de cuius*. Précisément, à cause de tout cela, il me paraît avoir été un type humain intéressant, et c'est comme tel que j'ai voulu le présenter dans un premier volet du triptyque.



Joseph Masson meurt du typhus en 1847. Il a 56 ans. On l'enterre à Terrebonne. Plus tard, ses restes seront mis dans la crypte de l'église Saint-Louis. Ils y reposent avec ceux de sa femme, au-dessous du banc du seigneur, sous une

<sup>1</sup> Il y a le don qu'à fait Peter McGill pour la fondation de McGill College. Il y a aussi tous ceux qui lèguent des sommes importantes aux congrégations religieuses ou à leur église. Mais ne sont pas des fondations au sens actuel.

dalle de pierre.<sup>1</sup> Une inscription très sobre rappelle ce que tous deux ont été. À côté, il y a la terre battue, au-dessus les poutres qui soutiennent le plancher de l'église. Et tout autour, des monuments de taille réduite à cause de l'espace disponible, qui rappellent le souvenir des autres membres de la famille. Ce serait triste, si le nom ne se perpétuait ainsi dans cette plaque funéraire et, surtout, dans le testament qui, en créant la substitution, a assuré la pérennité de la famille et de la fortune. C'est ce qu'avait voulu son fondateur, qui aimait les choses stables. C'est aussi ce que, plus tard, ont accepté les héritiers qui, en ne demandant pas la séparation des biens le moment venu, ont évité que le fonds ne soit jeté aux quatre vents et, peut-être, gaspillé à jamais.

C'est ainsi que l'œuvre principale de Joseph Masson, celle qui a le plus duré, c'est peut-être la substitution qu'il a créée en 1845, date où il a signé son testament.<sup>2</sup>



Il n'a guère été question jusqu'ici de Marie-Geneviève-Sophie Raymond<sup>3</sup>, que Joseph Masson épousa à La Prairie de la Magdeleine, le 6 avril 1818 ; avril et non juin, mois de l'hyménée au Canada français. C'est que le commerce auquel Joseph Masson est associé fonctionne à plein rendement dès que la navigation reprend dans le fleuve.

Comme dans les contes de fée, ils eurent beaucoup d'enfants, qui vinrent avec régularité de 1819 à 1840, à un moment

<sup>1</sup> L'église qu'a connue Joseph Masson était moins grande que l'actuel temple de la rue Saint-Louis ; mais comme elle était plus jolie ! Dotée d'une curieuse façade, elle avait la grâce d'un paravent déployé. Elle était au tournant de la rivière à Terrebonne.

<sup>2</sup> Chose assez curieuse, un peu plus tôt, Louis-Philippe d'Orléans créa une substitution avant de monter sur le trône de France. Il a vécu en Angleterre. Il ne sait pas ce que réserve l'avenir à ses enfants. Aussi imagine-t-il que les sommes accumulées seront réparties entre les héritiers de la cinquième génération. Elles résistèrent au temps mais mal à une assez mauvaise administration, me dit une des héritières avec qui je causais du sujet à la sortie du *Théâtre de Dix Heures*, où nous avions bien ri pendant deux heures.

<sup>3</sup> Une étude comme celle-ci serait incomplète si on ne se rendait compte du rôle joué par une personnalité aussi forte dans la famille Masson.

où la loi de l'Église est souveraine dans l'alcôve.<sup>1</sup> Il en meurt quatre en bas âge, avec cette dureté de l'époque. La mortalité chez les enfants est terrible à ce moment-là, même dans les familles où on peut se permettre les soins les plus avancés. Or, hélas ! ils le sont encore bien peu au Bas-Canada comme ailleurs.

Sophie Raymond est fille d'un marchand de La Prairie, appelé Jean-Baptiste Raymond. Comme beaucoup d'autres commerçants, celui-ci fait une fugue du côté de la politique. De 1800 à 1808, il est député de Huntingdon. Il a quelques biens et, entre autres, une grande maison qui sera connue longtemps sous le nom de Manoir Pinsonneault.<sup>2</sup> C'est de là, sans

37

---

<sup>1</sup> Les Masson ont eu douze enfants. A la mort du père, en 1847, huit sont vivants, dont cinq sont mineurs. Les enfants majeurs sont Joseph-Wilfred-Raymond, négociant, (né le 20 mars 1819), Marie-Adélaïde-Elodie (née le 15 juillet 1824) qui a épousé Martin-Edouard Bossange, négociant à New-York, Isidore-Candide-Edouard, marchand, né le 4 mai 1826. Les mineurs sont Jean-Paul-Romuald, né le 6 février 1832, Louis-François-Roderick, né le 6 novembre 1833, Charles-Germain-Henry, né le 31 janvier 1836, Louis-Hugh-Robertson, né le 6 février 1838, Marie-Catherine-Sophie-Angéline, née le 27 mars 1840.

Wilfred s'associera à J.-B. Bruyère. Quant à Edouard, qui fit ses études en partie à Paris, « (Il) fut l'un des hommes les plus spirituels, les plus aimables et les plus prodigues de son temps » écrit L. O. David dans ses « Souvenirs et Biographies » (Page 71. Chez Beauchemin Ltée, 1911.). A Roderick, il rend ce témoignage :

« On ne peut faire ce reproche à Rodrigue Masson ; il a su profiter de l'éducation et de la fortune que son père lui a données et des talents dont la Providence l'a doué, pour être utile à son pays.

Il a été député, ministre à Ottawa, lieutenant-gouverneur de la province de Québec ; il est maintenant sénateur et membre du Conseil de l'instruction publique. Il a rempli toutes ces charges avec honneur pour lui et ses compatriotes. Quoique sincèrement conservateur, il n'a pas craint, en différentes circonstances, de manifester une parfaite indépendance de caractère à l'endroit de son parti.

Ses adversaires cependant prétendent que, vu sa fortune et son influence, il n'a pas été aussi indépendant qu'il aurait dû l'être dans l'intérêt de ses compatriotes. Il s'est tu quelquefois, mais il n'a pas protesté, il a laissé faire, il s'est lavé les mains. » Ce qui est, en passant, le coup de griffe de celui qui est de l'autre côté de la barrière.

Elodie vécut à New-York avec son mari, Martin-Edouard Bossange, qui y avait un commerce de livres, jusqu'au moment où ils revinrent en France. Sa sœur Sophie y fit ses études et elle épousa plus tard un Français d'excellente famille. Plus tard aussi, c'est Hector Bossange qui accueillit Crémazie en fuite, dans son château d'abord, puis dans son établissement de Paris jusqu'au jour où la librairie Hector Bossange fit faillite. En 1875, on retrouve Crémazie chez le fils d'Hector Bossange (Gustave) qui a une agence maritime au Havre. Le 17 janvier, il y meurt. (Crémazie, par Michel Dasseville aux Editions Fidès. P. 22 et 23.)

<sup>2</sup> Pinsonneau ou Pinsonnaut, suivant la fantaisie de chacun et les époques.

doute, que viendra le goût de la seigneuresse Masson pour les grandes et nobles maisons. Elle en fera construire une à Terrebonne après la mort de son mari. Pour les gens du cru, la belle demeure deviendra bientôt le Château Masson dans les conservations comme dans les actes notariés.<sup>1</sup> Son père avait eu aussi une seigneurie lointaine, qui comprenait le lac Matapédia et une lieue de tour. Après la mort de l'aïeul, Jean-Baptiste Raymond l'avait vendue pour une bouchée de pain, à une époque où la terre de ce côté ne valait pas grand chose.<sup>2</sup> À sa mort, il laissa quelque argent puisque chacun de ses enfants devait recevoir la somme de 500 livres.<sup>3</sup> Remariée, sa veuve ne la paiera pas à Madame Masson, tant que le mari de celle-ci ne l'eût poursuivie au nom de sa femme.<sup>4</sup>

Geneviève-Sophie a été élevée dans un milieu que Joseph Masson n'a pas connu dans sa jeunesse. Elle en a gardé d'excellentes manières et un goût du faste, qui se traduit du vivant de son mari par un certain nombre de choses auxquelles lui n'aurait sans doute pas songé. Avoir des armes et une devise, puis une bibliothèque, réunie par les soins de Louis-Joseph Papineau au cours de son séjour en Europe, l'idée ne lui en serait sûrement pas venue, car il avait plus l'habitude des livres de comptabilité que des œuvres des grands écrivains. On n'était pas encore à l'époque où les hommes d'affaires comme Van Horne, Strathcona, Allan et L. J. Forget, à l'instar des grands *business men* d'outre-frontière, accumulaient des collections de peintures, s'arrêtant brusquement, il est vrai, avec les impressionnistes.

<sup>1</sup> Père Brouard dans la *Revue de Terrebonne* du 18 juin 1965 et le Père Léo Boismenu dans « Les Étapes d'un Manoir Canadien ».

<sup>2</sup> Voir J. J. Lefebvre. Etude sur Jean-Baptiste Raymond, parue dans le B.R.H. Vol. 58. P. 59 et suivantes.

<sup>3</sup> J. J. Lefebvre. Ibid. P. 69.

<sup>4</sup> Ce qui est un autre exemple de ce goût du procès qu'ont nos ancêtres. *Qui a terre a guerre*, dit un vieux dicton. Le Canadien saisit toutes les occasions que la chicane lui présente.

Dans la maison, Madame Masson crée une atmosphère qui, sans elle, n'aurait sans doute pas existé. Dans la famille, on semble en avoir gardé le pénible souvenir d'une aïeule envahissante, assez dure, accordant au protocole familial une importance de tous les jours. Mais cette atmosphère, n'était-ce pas celle que Galsworthy a décrite dans certains de ses livres ; n'est-ce pas aussi celle que la reine Victoria avait imposée à son entourage après la mort du Prince Albert ? N'est-ce pas la Reine qui, durant ses dernières années, recommandait à ses ministres de ne pas tenir le prince héritier au courant de toutes les affaires du pays ? Il parle trop, disait-elle. Et, cependant, comme il semble sage et prudent quand, sa mère disparue, il prend en main les rênes de la monarchie et du royaume.

Madame Masson fait donner la meilleure instruction à ses enfants<sup>1</sup> et, surtout, à l'un des fils, Louis-François Roderick, qui, né en 1833, jouera un certain rôle plus tard dans la politique canadienne. Sous l'influence de sa femme, sans doute, Joseph Masson l'avait envoyé à un moment donné, chez les Jésuites des États-Unis. Il y a une lettre de Mgr Ignace Bourget, adressée au Provincial des Jésuites à Georgetown, qui est à la fois amusante, assez naïve et bien caractéristique. L'Évêque lui présente « l'un de nos plus notables citoyens, l'honorable J. Masson qui désire lui confier l'un de ses fils pour qu'il reçoive une éducation qui conviendra au rang élevé que cet enfant doit occuper dans le monde. »<sup>2</sup> L'enfant a alors dix ans. Par la suite, Roderick Masson terminera ses études à Saint-Hyacinthe, après la mort de son père, sans doute sous l'influence de Madame Louis-Joseph Papineau, qui est l'amie de sa mère. Il fera sa cléricature chez George-Étienne Cartier, sera ministre, sénateur, puis lieute-

<sup>1</sup> Deux étudieront en France, Edouard et Sophie, quand l'une des filles de Joseph Masson aura épousé Martin-Edouard Bossange

<sup>2</sup> *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1948-49*. Vol. 29. v. 3. P. 59. Lettre du 2 mai 1843.

« venait à confesse » à notre curé, le Révérend Messire Norbert Lavallée ». Le souvenir est joli. Il confirme ce qu'évoque l'assez beau portrait de Théophile Hamel dont j'ai parlé déjà. Geneviève-Sophie Masson y fait très grand bourgeois, confite en dévotions et bonne œuvres, mais, à l'esprit ouvert, qui sait ce qu'elle veut et le veut bien. Elle a traité parfois son seigneur et maître un peu à la fourche, ai-je dit irrévérentieusement. C'était sans grand risque, car un contrat de mariage sous le régime de la communauté de biens, soumis aux acquêts il est vrai<sup>1</sup>, réglait à l'avance le partage des biens, même si certains des survivants par la suite en mirent la valeur en doute.<sup>2</sup> Ce qui entraîna une brouille et ce qui explique certains dons à des communautés religieuses plutôt qu'à la famille, à la mort de la Seigneuresse.

La maîtresse de céans a apporté, dans la vie familiale, une dignité et une correction qu'elle n'aurait peut-être pas connue si Joseph Masson eût épousé une fille de son milieu. Je crois qu'on doit l'admettre. C'est ainsi que, souvent, la femme exerce sur son mari une influence heureuse par l'atmosphère qu'elle crée et par certaines de ses exigences. Qu'on sourie en songeant que la seigneuresse avait fait accepter une devise et des armes à son mari ou que son goût du faste ait pu amuser ou étonner à l'époque, tout cela est bien indifférent. Ce qui compte, c'est qu'elle ait contribué à élever son mari et ses enfants dans l'échelle sociale. Que son mari ait réussi est une chose, qu'elle ait réussi elle-même à classer et à former sa famille en est une autre, qui est son œuvre.



<sup>1</sup> Contrat reçu par son beau-frère, Paul-Théophile Pinsonaut, notaire, le 6 avril 1818.

<sup>2</sup> Ainsi, dans l'« acte de liquidation et partage de la communauté » (daté du 11 avril 1848, minute n° 190), Me Girouard note l'intention des héritiers de contester le contrat de mariage qui établit la communauté de biens. Pages 7 et 10. Ce qui entraîne moult consultations et avis donnés par les avocats les plus en vue de Montréal et de Québec, comme nous l'avons vu précédemment.



Et c'est ainsi que se termine l'histoire d'un jeune homme pauvre, qui n'a rien à voir avec celle que racontera plus tard Octave Feuillet. Joseph Masson s'enrichit non en épousant une fille riche, mais par son propre effort et son intelligence. Il assura une fortune à sa famille, en créant une substitution qui a duré comme ne durent guère les choses dans cette terre d'Amérique où tout ou presque tout est éphémère. C'est peut-être cela qu'il faut noter avant de terminer le premier volet de ce triptyque.<sup>1</sup>

43

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier ceux qui ont bien voulu m'aider à réunir la documentation qui m'a permis d'écrire cette étude. Je pense, en particulier, à M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste au palais de justice de Montréal, à M. A. Despatie de Terrebonne, qui m'a mis sur la piste de plusieurs documents intéressants, à M. Jean-Raymond Denault de Montréal également, à Mademoiselle Marie Baboyan de la Bibliothèque Municipale, à Madame Juliette Bourque d'Ottawa et à ceux qui, à la Bibliothèque Nationale, m'ont autorisé à consulter le fonds Masson, avec d'autant plus d'intérêt qu'ils m'ont mieux guidé. Je ne voudrais pas oublier le Père Brouard, dont j'ai parlé déjà et dont la documentation m'a été précieuse. G.P.